

**Soutenez la jeune création
en versant la taxe d'apprentissage
à l'ebabx école supérieure des beaux-arts
de Bordeaux.**

ebabx école supérieure
des beaux-arts de Bordeaux

Taxe d'apprentissage 2025

La Taxe d'apprentissage (0,68% de la masse salariale) est un prélèvement obligatoire composé d'une part principale de 0,59% destinée au financement des formations en apprentissage et d'un solde de 0,09% destiné au soutien de formations initiales comme celles proposées par l'ebabx école supérieure des beaux-arts de Bordeaux.

Nous faisons appel à toutes les entreprises et les associations qui souhaitent soutenir la jeune création par le biais de la taxe d'apprentissage.

Jusqu'au 24 octobre 2025, vous pouvez choisir de verser cette Taxe d'apprentissage directement à l'ebabx.

Quel que soit votre secteur d'activité, votre localisation géographique, si vous employez au moins 1 salarié au sein de votre entreprise ou association, vous vous connectez à la plateforme SOLTÉA, pour que ce solde puisse être versé à l'ebabx école supérieure des beaux-arts de Bordeaux.

En versant la taxe d'apprentissage à l'ebabx :

- vous vous acquittez d'un impôt obligatoire que vous pouvez flécher
- vous soutenez un établissement d'enseignement supérieur artistique public : accessible à toutes et à tous et qui délivre des formations et des diplômes habilités aux grades Licence et Master en Art et en Design et qui forme aux talents de demain !

En 2024, le versement de la Taxe a permis de financer 1 caméra professionnelle en atelier vidéo et 1 appareil photo avec objectif en atelier photographie.

L'ebabx vous remercie et pourra ainsi vous compter parmi ses meilleurs ambassadeurs !

Mode d'emploi

- 1 Connectez-vous sur [Soltea.gouv.fr](https://soltea.gouv.fr)
- 2 Une fois connecté, cliquez directement sur l'onglet « **Recherche établissement** » pour retrouver l'**ebabx école supérieure des beaux-arts de Bordeaux**
- 3 Sélectionnez le nom de l'école ou son **UAI** : 0331877L ou son **Siret** : 20002854600014
- 4 Une fois sur la fiche établissement, vous pouvez affecter à l'ebabx école supérieure des beaux-arts de Bordeaux **tout ou partie du solde de taxe d'apprentissage**.
- 5 **Un message de confirmation** vous indiquera la prise en compte de votre affectation.
- 6 **Besoin d'aide ?**
Pour vous accompagner dans le versement de la taxe d'apprentissage, contactez Hervé Alexandre, secrétaire général à l'ebabx h.alexandre@ebabx.fr

ebabx école supérieure des beaux-arts de Bordeaux



En quelques chiffres, l'ebabx c'est :

1 établissement d'enseignement supérieur artistique public
1 formation initiale
1 formation continue
1 concours d'entrée pour entrer en année 1 en 4 épreuves
1 Inscription sur Parcoursup
600 candidats = 60 reçus en 1^{re} année

1 super équipe

de 28 enseignant.e.s,
8 assistant.e.s d'enseignement,
10 technicien.ne.s responsables d'atelier, 25 personnels administratifs et maintenance

262 étudiant.es,

dont 10 étudiant.es en mobilité entrante
28 nationalités représentées
103 boursier.es

1 cursus

avec 2 cycles d'étude

2 diplômes et 2 options

1 DNA, le Diplôme National d'Art, cycle 1 en 3 ans, Bac+3, grade Licence option Art ou Design
1 DNSEP, le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, cycle 2 en 2 ans, Bac +5, grade Master option Art ou Design



265 élèves Cours Publics

Des ressources exceptionnelles

avec 3 460 m² de bâtiment, dont 2 400 m² pour l'école, 1 000 m² pour l'annexe, 60 m² pour la Galerie ebabx située à proximité de l'école
1 café, le Café Pompier
1 bibliothèque
1 amphithéâtre
1 récupérathèque : la Boîte à Sardines
1 magasin de prêt
3 pôles techniques : pôle édition, pôle image et son, pôle volume et matériaux
1 association des Alumni et Amis de l'ebabx

80 établissements partenaires
40 accords de partenariats internationaux

1 adhésion à des **associations et des réseaux** : L'ANÉA, Association Nationale des Écoles supérieures d'Art et de Design ; Le Grand Huit, réseau des classes préparatoires et des écoles supérieures d'art et de design publiques de la Nouvelle-Aquitaine.

L'ebabx appartient au réseau national des établissements publics d'enseignement supérieur artistique placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Elle propose un enseignement artistique complet en formation initiale, en formation continue et Cours publics.